

Ruhengeri le 30 Novembre 1956.-



Reçu

Reçu du Comptable Territorial de Ruhengeri la somme de CENT SEPTANTE SEPT MILLE SIX CENT QUARANTE SIX FRANCS, provenant de la perception des impôts indigènes, mois de novembre 1956.-

Additionnel.

1955

21 I.C. x 36 = 756
 6 I.S. x 36 = 216
 4 I.B. x 15 = 60

Vérité et porté en défente
 N° 97 du 30/11/56
 Le Comptable Territorial, 931.

Reçu

1956

724 I.C. x 40 = 28960
 53 I.S. x 40 = 2120
 683 I.B. x 30 = 20490

52.602

Rachats prestations coutumières

1955.

21 I.C. x 128 = 2688

Vérité et porté en défente
 N° 98 du 30/11/56
 Le Comptable Territorial, 931.

Reçu

1956.

724 I.C. x 169 = 122.356

125.044

177.646

Pour remise:
 Le Comptable Territorial,

BENOIT, L.

Reçu

Pour acquit:
 Le Comptable Centralisateur C.A.C.I.

SCHMIT, L.

Reçu